

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Novembre 2010

Date de convocation : Le 19 Novembre 2010
Date d'affichage : Le 03 Décembre 2010
Nombre de conseillers : En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14

L'an deux Mil dix, le vingt-six novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SOMON, Maire.

Etaient présents : Monsieur SOMON Laurent, Monsieur DE SAINT RIQUIER Gérard, Monsieur PATTE Didier, Madame ETEVE Elisabeth, Monsieur Guy LARGY, Monsieur Bertrand ROUTIER, Monsieur LOEUILLET Hervé, Madame LECLERCQ Christelle, Mademoiselle Mylène BARBIER, Monsieur Claude HEMON, Monsieur GARAGATTE Pascal, Monsieur Patrick SCHAEFLIN formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Madame Régine DUFOUR donne pouvoir à Monsieur Guy LARGY

Monsieur Frédéric POIGNANT donne pouvoir à Madame Elisabeth ETEVE

Monsieur Gérard DE SAINT RIQUIER a été élu secrétaire de séance.

* * *

Après en avoir entendu la lecture, le procès-verbal de la réunion du 1^{er} octobre 2010 est adopté à l'unanimité.

Décision modificative - Budget général

Le Maire informe l'assemblée que la convention conclue avec la fédération départementale d'électricité et le syndicat intercommunal d'électricité pour la rénovation de l'éclairage public, dont les travaux ont eu lieu en septembre, prévoit le versement d'un acompte de 19 502,70€. La totalité des crédits a été prévue au compte 21 alors que les acomptes se règlent à partir du compte 23. La Maire propose donc à l'assemblée de déplacer les crédits nécessaires du compte 21 vers le compte 238. Vote pour à l'unanimité.

Demande de subvention au titre des amendes de police

Le Maire informe l'assemblée que les décisions prise au cours de la dernière réunion en matière de stationnement ne seront effectives qu'à l'installation de la signalisation correspondante. La société ESE présente un devis qui s'élève à 2976,70€H.T alors que les prix relevés sur les catalogues dédiés aux collectivités permettent de concrétiser le projet pour 2200,00€ H.T. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal retient la proposition du fournisseur Comat et Valco sur la base de 2200,00€H.T. à l'unanimité.

Contrat fourrière

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de conclure un contrat avec une fourrière qui recueille les animaux errants dans la commune. La participation s'élève à 0,58cts d'€ par habitant. Le Conseil municipal accepte la conclusion de ce contrat à l'unanimité.

Intégration de voirie

Le Maire fait part à l'assemblée de l'intégration du chemin de LONGUEVILLETTE à FIENVILLERS dénommé VCR 201 dans la voirie communautaire. L'effectivité de cette intégration nécessite une délibération de toutes les communes de la Communauté de communes du BERNAVILLOIS. Le Conseil municipal accepte l'intégration de cette voie à l'unanimité.

Tableau des effectifs

Le Maire informe l'assemblée que Mme LAMBERT, secrétaire de mairie, a satisfait aux épreuves de l'examen professionnel de rédacteur chef et propose de la nommer sur ce grade au 1^{er} janvier 2011. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Salle de sport

Le Maire annonce à l'assemblée que la commune est désormais officiellement propriétaire des parcelles D440 et D451 appartenant précédemment à l'entreprise CREPIN-PETIT. Le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal de lancer les démarches nécessaires au choix d'un maître d'œuvre selon la procédure adaptée.

Le conseil municipal accepte le lancement de la consultation à l'unanimité.

Travaux de l'église

Le Maire fait part à l'assemblée de sa rencontre avec la Fondation du patrimoine conformément à ce qui avait été annoncé lors de la dernière réunion. La Fondation ne permet pas de lancer de souscription pour la réalisation de vitraux neufs mais nous a alerté de l'état préoccupant des baies encadrant les vitraux existants et en recommande la restauration. Un devis a donc été demandé qui s'élèverait approximativement entre 180 000,00 et 200 000,00€T.T.C. Le montant des dons à recueillir doit représenter 5% du montant des travaux et ouvre des droits à une subvention de la Fondation du patrimoine. Celle-ci accepterait alors l'intégration de la réalisation des vitraux manquants, dans le projet. Le Maire sollicite le Conseil municipal afin de poursuivre la consultation d'un maître verrier pour procéder à la dépose des vitraux.

Le conseil municipal autorise le Maire à continuer la consultation des professionnels à l'unanimité.

Instauration du prix de location de la nacelle

Le Maire signale à l'assemblée l'utilisation effective de la nacelle. Les agents communaux ainsi que l'adjoint technique de la Communauté de communes du BERNAVILLOIS, un agent de CANDAS et de DOMLEGER-LONGVILLERS ont obtenu une habilitation et tous les contrôles nécessaires au bon fonctionnement de la machine ont été effectués. Il propose d'établir une convention pour permettre aux communes qui le désirent de louer le matériel à condition cependant que sur place un personnel dispose également de l'habilitation et qu'un élu soit présent. La commune d'accueil devra également fournir un personnel en échange du temps de travail que Monsieur DACHEUX y passera. Le Maire propose de fixer le tarif de location à 217,40€H.T la journée soit 260,00€T.T.C.

Le Conseil municipal accepte les clauses de cette convention et fixe le tarif de location à 260,00€T.T.C.

Recensement de la population : répartition de la dotation

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune doit procéder aux opérations du recensement de la population du 19 janvier au 26 février 2011. A ce titre l'état attribue une dotation de 2382,00€ afin de rémunérer les 2 agents recenseurs et le coordonateur. Le maire propose de rémunérer les agents recenseurs au nombre de bulletins logement et habitant rempli à raison de 0,91€ net par feuille habitant et 2,08€ net par feuille de logement. Le coordonateur sera rémunéré sur la base d'heures supplémentaires.

QUESTIONS DIVERSES

M. POIGNANT a demandé à ce que soit évoqué le mécontentement de Monsieur DUBUISSON dont l'entrée qui se situe route Nationale n'a pas bénéficié d'enrobé au moment des travaux réalisés par l'entreprise BOUFFEL. **M. PATTE** signale qu'il en a également été informé. **M. SOMON** rappelle que l'entreprise a réalisé les travaux prévus.

M.SOMON informe l'assemblée que le repas de Noël aura lieu le 16 décembre à la petite salle des loisirs et la date des vœux du Maire a été arrêtée au 8 janvier.

M.SOMON procède ensuite à la répartition des rues pour la distribution des colis de Noël aux aînés.

M. SOMON informe le Conseil municipal des modalités en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011 pour la retranscription des délibérations. Le cahier des délibérations est remplacé par des feuillets mobiles à relier en fin d'année comme les actes d'état civil.

M. SOMON fait part de la demande de l'association « Prévention Routière » qui propose une intervention sur ce sujet à l'école avec le concours de la gendarmerie nationale. Une participation de 75,00€ est demandée à laquelle accède le conseil municipal à l'unanimité.

M. SOMON informe l'assemblée que les démarches administratives liées à la révision du Plan Local d'Urbanisme ont été lancées. Les candidatures sont recevables jusqu'au 15 décembre 2010. L'ouverture des plis est prévue le 10 janvier 2011 à 14h00.

M. PATTE, propose l'achat d'un semoir utile en cette saison pour étaler le sel et souhaite solliciter une subvention au titre du dispositif IDEAL auprès du Président du Conseil général. Le Conseil municipal s'y déclare favorable à l'unanimité.

M. SOMON fait part des remerciements de Delphine et Christophe SCHAEFLIN/MOREEL pour les manifestations de sympathie que leur ont témoignées les conseillers municipaux à l'occasion de leur mariage.

SIER

Mme ETEVE informe que l'assemblée générale a eu lieu le 25 novembre. La fédération départementale d'électricité est devenue maître d'ouvrage en lieu et place du SIER. Les locaux sont regroupés à BOVES et un poste a été créé pour la mise en place des mesures liées aux énergies renouvelables. Des diagnostics énergétiques gratuits des bâtiments pourront être établis. A partir du 1^{er} janvier 2016, les tarifs des compteurs supérieurs à 36kwa seront libres. A compter du 1^{er} janvier 2011 la taxe sur l'éclairage public reviendra à la fédération et au département. En 2015 les ballons fluorescents seront supprimés.

En ce qui concerne les travaux, la rénovation de l'éclairage public et l'installation de nouvelles lampes ont été achevées en septembre, l'étude de raccordement de l'entreprise LTS a été réalisée. En revanche le permis de construire devant permettre l'installation d'un transformateur au silo de M. CHARPENTIER a été refusé car son implantation était distante de moins de 30 mètres du château d'eau. Pour 2011, l'étude de l'enfouissement des réseaux des rues du général LECLERCQ, René DELCOURT et Achille MONFLIER sera demandée.

SMIROM

Mme DUFOUR, absente, a cependant laissé un compte rendu de la réunion à laquelle elle a assisté le jeudi 25 novembre. Le Président y a informé les élus qu'il a volontairement ralenti les démarches liées aux projets des déchetteries pour des raisons budgétaires. Des emprunts se terminent en effet en 2011. Le fonctionnement des futures déchetteries n'est toujours pas clairement établi. **Mme DUFOUR** a également posé des questions sur la nature des contrats des personnes employées et elle informe le Conseil municipal que devant l'incorrection de M. OSSART, Président du SMIROM, à son égard, elle ne souhaite plus représenter la commune au sein de ce syndicat. **M. SOMON** informe l'assemblée qu'il la rencontrera pour en discuter.

Comité des fêtes

M. ROUTIER informe l'assemblée que le comité des fêtes n'est pas en mesure d'organiser le téléthon cette année faute de membres actifs et il lance un appel à candidature à tous ceux qui voudraient les rejoindre.

M. SCHAEFLIN signale le mécontentement de certains riverains rue LECLERCQ suite aux travaux de remplacement des branchements plomb réalisés, en réalité sous-traités, par VEOLIA. **M. SOMON** répond qu'il a prévu de rencontrer le directeur de VEOLIA à ce sujet car l'entreprise n'a pas respecté la mise en place de signalisation, ni les dates prévues des travaux ni le nettoyage des routes. Il informe l'assemblée que les travaux ne seront terminés qu'au printemps prochain en raison des mauvaises conditions actuelles pour réaliser les enrobés et de la fermeture hivernale des fabricants de ce produit.

Mme LECLERCQ signale la dangerosité de l'intersection de la route Nationale et de la rue Martin en raison du stationnement d'une ROVER à cet endroit. Elle fait part de l'étonnement de l'ancienne coiffeuse qui exerçait rue des Juifs de toujours voir l'indication de son activité. **M. SOMON** répond que c'est elle qui l'avait installé, elle pouvait donc également l'ôter. Mais ce sera fait puisque d'autres ont été commandés pour remplacer celui-ci.

Mme LECLERCQ déplore la poussière à la salle des sports. **M. SOMON** l'informe que la Communauté de communes, gestionnaire de cette salle, a investi dans une machine de nettoyage professionnelle pour limiter ces désagréments observés.

Mme LECLERCQ fait part d'un slogan de publicité « un fruit pour la récré ». Il semblerait qu'il soit à destination des collégiens et lycéens. **M. SOMON** la charge de se renseigner sur cette opération.

M. LOEUILLET fait le point sur l'état d'avancement des travaux de la maison de santé. L'entreprise de gros œuvre a cinq semaines de retard sur le planning annoncé. Le chauffagiste fait une nouvelle proposition de matériel pour une pompe à chaleur plus performante qui diviserait le coût de fonctionnement par trois. Il signale par ailleurs que les bouches d'extraction de la salle des loisirs sont encrassées.

M. SOMON dresse le compte rendu de sa rencontre avec le Directeur et le médecin de l'Agence régionale de santé. Les difficultés liées à la récupération de la TVA semblent s'estomper. Il reste cependant à finaliser le projet de santé de l'équipe professionnelle qui peut prétendre à des subventions destinées à financer son installation. **MM. SOMON** et **GARGATTE** prévoient de se rencontrer pour en débattre.

La séance est levée à 23H10

Le Secrétaire de séance,

Gérard DE SAINT RIQUIER

Le Président de séance,

Laurent SOMON

Les membres du Conseil Municipal,